

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/10/2022

Dossier complet le :

03/10/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0296

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage de secours de Puyricard sur la commune de Cuges-les-Pins

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Anteagroup

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SANDERINK Gerhardus

RCS / SIRET

3 9 3 2 0 6 7 3 5 0 0 5 9 8

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27°d	Le forage aura une profondeur de 350 m Le projet est également soumis à la Loi sur l'Eau (rubrique 1.1.1.0 incluant la déclaration au titre du Code Minier).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les investigations consistent en la réalisation d'un forage qui fera l'objet de trois pompages d'essai au sein du Périmètre de Protection Immédiate du champ captant de Puyricard, actuellement composé de deux forages. Les eaux de pompage seront rejetées après décantation dans le réseau d'eau pluvial du site.

4.2 Objectifs du projet

La SPL Eau des Collines souhaite sécuriser la production d'eau potable via un nouveau forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sur la base des recommandations de l'Hydrogéologue agréé, le programme de travaux sera le suivant:

- Réalisation de travaux de terrassement avec intervention probable d'un brise roche hydraulique;
- 6 à 7 pins de grande envergure devront être abattus afin de placer le nouveau forage à distance suffisante des forages actuels et des sondages abandonnés, déviés en profondeur ;

Emprise du projet: machine de foration, compresseur, stockage tubes, bac de décantation

- Foration des calcaires du Barrémien puis pompage d'essai de 24h à 100 m³/h pour tester leur productivité ;
- Foration des calcaire de l'Haterivien et du Valanginien puis pompage d'essai de 24h à 100m³/h pour tester leur productivité ;
- A l'issu de la foration: pompage de nettoyage/développement et de pompage d'essai par palier et de longue durée afin de s'assurer de la compatibilité de la ressource (sur les plans quantitatifs et qualitatifs). En première approche, il est prévu la réalisation de 4 paliers d'une heure à débits croissants (40, 80, 120, 160 m³/h), puis d'un pompage de longue durée de 72 heures à un débit de 150 m³/h maximum.

Rejet des eaux d'exhaure du chantier, partiellement décantées au réseau EP bordant le site . Au débouché de la traversée de la RD8n, un bassin de décantation provisoire d'environ 1000 m³ sera réalisé.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 130 jours. Le volume total prélevé sera de 16 000 m³ maximum sur la durée de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si les résultats des pompages d'essai sont concluants, le forage est susceptible d'être exploité à un débit de 150 m³/h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration de projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Forage: profondeur de 350 m. Diamètre de foration le plus grand: 508 mm Emprise en phase chantier: 100 à 1000 m ²	Forage: profondeur de 350 m. Diamètre de foration le plus grand: 508 mm Emprise en phase chantier: 100 à 1000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Champ captant de Puyricard En
bordure de la RN8 13780 13780
CUGES LES PINS; CUGES LES PINS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" E Lat. ___° ___' ___" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le champ captant est localisé au sein du parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est localisé au sein d'un périmètre de Protection Immédiate du champ captant AEP de Puyricard.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est localisé à 1400 m au sud-est du champ captant est correspond au Massif de la Sainte Baume (FR9301606) et à la Sainte Baume Occidentale (FR9312026).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des pompages d'essais seront réalisés dans les formations calcaires du Barrémien, de l'Hauterivien et du Valanginien. Le volume total prélevé sera de l'ordre de 1600 m3. Le débit maximal est de 160 m3/h. La ressource ciblée fait actuellement l'état d'un usage pour l'eau potable avec deux autres forages présents sur le site. L'objet du forage étant de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Cuges-les-Pin.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de foration et les prélèvements réalisés dans le cadre des pompages d'essais se feront à distance suffisante des forages actuels et ne provoqueront pas de modifications prévisibles des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projetée pour le forage devra faire l'objet de travaux de terrassement avec intervention probable d'un brise roche hydraulique. De plus, 6 à 7 pins de grande envergure devront être abattus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6 à 7 pins de grande envergure devront être abattus.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les risques de feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'amenée d'une machine de foration ainsi que les utilitaires pour le matériel. Les travaux auront une durée d'environ 130 jours. Le trafic habituel au droit du site ne sera pas particulièrement modifié par les travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de foration seront source de bruit. La zone d'implantation est déjà soumise à une influence anthropique et notamment soumise au bruit de la RN8. Ces travaux seront réalisés uniquement en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de foration et l'utilisation probable d'un brise roche hydraulique peuvent engendrer des vibrations. Ces travaux seront réalisés uniquement en journée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il y aura des rejets liés au groupe électrogène utilisé pour la foration.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des pompages d'essais les eaux d'exhaure seront rejetées vers le réseau public d'eaux pluviales après décantation préalable.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls déchets produits par les travaux seront les cuttings de sol. Ils seront évacués dans les conditions prescrites par la réglementation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les recommandations suivantes ont été émises par l'Hydrogéologue Agréé et seront respectés lors des travaux:

- exécution des travaux pendant l'arrêt de l'exploitation des forages existants ?
- effluents solides et résidus solides des boues de forage évacués vers une décharge autorisée
- effluents liquides chargés (boues) évacués vers un établissement agréé
- eaux de pompage décantées avant évacuation vers le réseau pluvial après accord du gestionnaire
- engins fixes employés sur le chantier disposés sur un film étanche pour prévenir toute pollution accidentelle
- graisses et produits utilisés nécessairement biodégradables
- produits et carburants stockés à l'extérieur du périmètre clôturé sur une aire sécurisée
- citernes et réservoirs utilisés nécessairement à double paroi et installés sur un bac de rétention
- mise en oeuvre des moyens nécessaires dans le cas d'une pollution accidentelle (récupération rapide, absorbants)
- désinfection du tubage et massif filtrant avant équipement
- réalisation d'un PPSPS
- suivi de la qualité bactériologique sur le forage existant
- désinfection général de l'ouvrage avant le pompage de longue durée et analyses complètes

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'influence du projet sur le milieu est faible: localisé en milieu semi-urbain, accès existant, l'hygiène du chantier rigoureuse compte tenu du fait que le projet est localisé au sein d'un périmètre de protection immédiate pour des forages AEP. De plus, le projet n'est pas situé sur des zones naturelles identifiées ou a proximité du réseau hydrographique. Les eaux d'exhaure des pompages d'essais seront évacuées vers le réseau d'eau pluvial après accord du gestionnaire. Les durées d'intervention sont limitées (environ 130 jours). Le drain exploité par le forage actuel sera isolé au cours de la foration (tubage à l'avancement) afin de ne pas mettre en communication différentes venues d'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 03/10/2022